

N°137 : JUILLET 2010

# LE FAX



## ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

**En juin 2009, dans le cadre de la préparation du SCOT de Lille Métropole, l'Agence a entrepris l'élaboration d'un état initial de l'environnement dans l'arrondissement, approche indispensable à la réalisation des documents d'urbanisme depuis la loi SRU.**

Il s'agit d'examiner de façon à la fois thématique et transversale l'état des milieux naturels, des paysages, des ressources, des risques et des nuisances. Pour chaque thème, l'objectif est de décrire l'état actuel, les tendances et les perspectives d'évolution résultant notamment des « pressions » exercées sur l'environnement et des « réponses » apportées par les différentes politiques locales.

L'étude a été confiée, par l'Agence, au cabinet Adage Environnement. Le comité de pilotage, présidé par M. Damien Castelain (Vice-président de LMCU et du Syndicat mixte du SCOT), a approuvé sa version finale le 28 juin.

L'étude met en évidence les belles performances du territoire : des améliorations récentes dans l'offre d'espaces verts naturels et récréatifs et de réelles avancées dans la gestion des déchets (mise en place d'équipements performants et développement du transport fluvial).

Elle retient trois préoccupations principales :  
-la détérioration des écosystèmes, sous la pression de l'artificialisation des sols ou des changements dans les pratiques agricoles ;  
-la dégradation persistante de l'état des eaux de surface qui impose de poursuivre les efforts d'assainissement et la réduction des pollutions diffuses (produits phytosanitaires et nitrates notamment). Afin de contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau

potable, il est impératif de renforcer la protection des eaux souterraines et des territoires des champs captants ;

-la nécessaire maîtrise du transport routier en raison de la situation de carrefour de la métropole, principale source de pollution de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi source majeure de nuisances sonores...

D'autres constats en matière de risques, d'énergie, de climat, de pollution des sols sont également abordés.

Cette analyse thématique a permis d'aboutir à une synthèse transversale et d'identifier avec le concours des membres du comité de pilotage et des participants aux commissions SCOT, les principaux enjeux environnementaux du territoire et la manière dont le SCOT peut s'en saisir.

À terme, ce document, appelé « état initial de l'environnement », sera amené à faire partie du rapport de présentation du SCOT, mais il servira surtout de base à l'« évaluation environnementale », qui devra apprécier l'adéquation entre les enjeux environnementaux du territoire et les objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), prochaine étape dans l'élaboration du SCOT.

### Le diagnostic du SCOT

→ Après les commissions thématiques, dont les réunions se sont achevées en mai dernier, le diagnostic du SCOT est en cours d'achèvement.

Il sera débattu lors du prochain conseil syndical du SCOT de Lille Métropole qui aura lieu le 30 septembre. Le diagnostic fera ensuite, durant l'automne, l'objet de présentations et d'une exposition dans les différents territoires de l'arrondissement, ceux de LMCU et des Communautés de communes.

### Euralille : deux consultations

→ Deux jurys, sous la présidence d'Alain Cacheux, ont procédé aux choix des promoteurs et architectes pour deux nouveaux lots d'Euralille. Le jury du 5 juillet a désigné SIA Habitat et Atelier 9.81, architectes, pour la construction de 63 logements à la Porte de Valenciennes.

Le jury du 12 juillet a examiné neuf propositions de qualité pour l'utilisation du petit terrain très visible au débouché du pont d'Erfurt. Il a retenu deux projets qui seront affinés avant la décision finale en septembre : ceux de PROJECTIM/LAN et Eiffage/UAPS, architectes.

### Naissance de « TEAM<sup>2</sup> », nouveau pôle de compétitivité

→ Dans le cadre du plan ECOTECH 2012, le gouvernement a labellisé le projet d'un nouveau pôle de compétitivité pour la région, « TEAM<sup>2</sup> » : « Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux issus du recyclage ou permettant une meilleure recyclabilité ». Ce projet a été proposé par un partenariat entre industriels du secteur des déchets et du recyclage, acteurs de la recherche publique et privée et de multiples instances territoriales du Nord - Pas de Calais ; il est soutenu par LMCU. L'assemblée générale constitutive aura lieu le 27 août prochain sur le site du 11/19, à Loos en Gohelle, dans les locaux du CD2E, (Centre de développement des éco entreprises) structure porteuse du pôle.

### Des bâtiments « Nearly zero energy » pour 2020

→ Dans sa directive relative à la performance énergétique des bâtiments (publiée le 18 juin), l'Union européenne prévoit, à l'article 9, la généralisation des bâtiments « Nearly zero energy » à l'horizon 2020 (en 2018 pour les bâtiments publics). Ces bâtiments devront avoir des besoins énergétiques faibles, couverts en grande partie par des énergies renouvelables produites sur place ou à proximité.

La loi dite « Grenelle 1 » avait déjà retranscrit cette obligation, dans son article 4 : toute construction neuve, à compter de la fin 2020, devra « présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite ».

Au-delà de la question du savoir-faire, se pose surtout la question du montage financier de telles opérations. Gageons que d'ici 2020, les économies d'échelles réalisées, ainsi qu'une comptabilisation en « coût global », faciliteront effectivement leur émergence.

## CHRISTOPHE GRAS

Adjoint au maire d'Annoëllin  
Délégué à la Communauté de communes  
de la Haute Deûle

## Un regard neuf des étudiants

Annoëllin se doit d'avoir une vision durable pour son futur et doit s'appuyer sur des réflexions prospectives, afin de pouvoir faire des choix. Dans cette perspective, grâce à l'Agence d'urbanisme, nous avons profité de l'aide et du travail des étudiants de l'École nationale d'architecture et de paysage de Lille.

Nous voulions un regard neuf sur notre territoire et des propositions sur des problématiques constituant des enjeux majeurs pour notre avenir. Les étudiants, par des visites de terrain, se sont approprié le territoire spatialement et historiquement en restituant dans leurs propositions notre passé, bien souvent oublié. Ils ont ainsi démontré que des contraintes inhérentes au développement progressif de la commune pouvaient se transformer en atouts pour son développement futur, que ce soit l'ancienne plateforme ferroviaire qui coupe en deux le tissu urbain, les dysfonctionnements du quartier de la Haute Voie, patchwork de petits lotissements sans cohérence, ou encore la problématique des champs captants...

Nous leur avons demandé de formuler une vision novatrice et originale pour notre avenir sans se censurer ou se laisser enfermer dans des schémas standards.

La « ville intense » au sens métropolitain du terme ne se décline pas sur le même registre dans nos territoires périurbains. Tout en étant partie prenante du débat au sein du SCOT (nous souhaitons que nos spécificités y soient prises en compte), nous nous interrogeons sur la manière de formaliser la nécessité de ne plus consommer d'espace au détriment des espaces agricoles et naturels et d'apprendre à vivre dans les périmètres existants.

Dans ce sens, les propositions des étudiants pour le développement de notre zone d'activités sont intéressantes. Plutôt que de s'attacher à une spécialisation, leurs projets intègrent une mixité fonctionnelle, permettant ainsi de rationaliser au mieux l'utilisation du foncier dont nous sommes dépositaires et de relier cette partie du territoire au projet global de la commune.

L'une des missions confiées aux étudiants concernait la zone de protection rapprochée des champs captants : comment faire d'une contrainte de protection de la ressource en eau, un projet porteur de développement et d'attractivité au sein d'un projet global, au lieu d'en faire un lieu sanctuarisé et figé ? Nous avons pris le parti d'orienter progressivement cette zone vers une agriculture biologique maraîchère. Les propositions faites nous permettent d'envisager cette valorisation en créant un nouveau type de paysage, lieu ouvert de promenade et de rencontre relié au tissu urbain tout proche. La représentation des propositions par le dessin permet de nous transposer dans l'avenir et de mesurer ainsi plus facilement l'impact de nos choix.



## L'EMPLOI ASSOCIATIF, UN ENJEU POUR L'ARRONDISSEMENT

L'Observatoire partenarial de l'économie de Lille Métropole\*, qui a pour mission d'observer les enjeux économiques du territoire, a réalisé une photographie de l'emploi salarié associatif dans l'arrondissement de Lille en 2009, en comparaison avec les données des métropoles lyonnaise et marseillaise.

Le secteur associatif de l'arrondissement cumule 2600 associations et 42500 salariés privés. Ces chiffres importants font de l'emploi associatif un enjeu pour les territoires.

■ 11% des salariés privés de l'arrondissement de Lille travaillent au sein d'une association. Le secteur est plus développé dans l'arrondissement de Lille (35 salariés pour 1000 habitants) qu'à Lyon (29) ou à Marseille (27). Ce type d'emploi progresse plus vite à Lille (+3,3% de croissance entre 2004 et 2008) qu'à Lyon (+1,5%\*\*).

■ Les profils des salariés concernés diffèrent de ceux du reste de l'économie : davantage d'emplois occasionnels et à temps partiel (respectivement 38% et 49% contre 24% et 23% pour le reste de l'économie); plus de femmes (61% des emplois permanents contre 45%); des salariés plus âgés (32% de plus de 46 ans, contre 26%); plus d'employés et de professions intermédiaires (70% contre 57%). Le développement de l'activité associative offre des perspectives à des profils d'emplois particuliers.

■ Les évolutions sociétales (allongement de la vie, développement du travail des femmes...) favorisent le développement d'activités dans lesquelles les associations sont déjà largement représentées : 76%

des emplois salariés privés du secteur de « l'enseignement » sont rattachés à des associations, 69% dans le secteur de la « santé humaine et action sociale », 64% dans le secteur « arts, spectacles et activités récréatives ». Le poids de l'emploi salarié associatif dans ces trois secteurs est nettement plus important à Lille qu'à Lyon (respectivement 52%, 59%, 62%,) ou Marseille (respectivement 49%, 48%, 54%).

Le principal frein au développement du secteur associatif réside dans son financement : 54% des responsables associatifs, interrogés par le cabinet ASDO en décembre 2009, mettent en avant les difficultés à rechercher et à obtenir des financements et 49% sont préoccupés par la précarité financière des structures. Dans ce cadre, la structuration de l'activité apparaît comme un atout : ce sont les associations de plus de 50 salariés (7% des associations, 50% des salariés) qui, entre 2004 et 2008, ont créé le plus d'emplois (+4,9%, +92 emplois).

Depuis plusieurs années, la mobilisation des acteurs institutionnels publics s'intensifie en faveur de l'économie sociale et solidaire : le Conseil régional, le Conseil général et LMCU ont mis en place des stratégies de soutien pour favoriser le développement de ces activités, dont près de 90% des établissements et des salariés appartiennent à la famille des associations.

Corinne VALITON

Étude disponible sur le site de l'Agence

\* L'Observatoire partenarial est composé de Pôle emploi, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire du Nord - Pas de Calais, le Conseil régional Nord - Pas de Calais, le Conseil général du Nord, Lille Métropole Communauté urbaine, le Comité de bassin d'emploi Lille Métropole et l'Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole

\*\* La donnée n'est pas disponible pour Marseille.

### LE FAX

Directeur de publication : **Nathan Starkman**  
Coordination, contact et documentation :  
**Armelle Delevallée - 03 20 63 33 59**  
Rédaction : **Agence**  
Maquette : **Jean-François Breitenbach**  
Impression : **L'Artésienne**